



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 10 mai 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un Le vingt-deux juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour 22 juin 2021</p>	<p><b>En exercice</b> : 17</p> <p><b>Étaient présents</b> : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF, Monsieur Michel PETIT, Madame Clothilde BOULIN, Monsieur Dimitri FROT, Madame Corinne DEHON, Monsieur Dominique MONNERIE, Madame Sylvie PENOT, Monsieur Franck QUINTON, Madame Tania DORÉ.</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 16</p>	<p><b>Étaient absents excusés ayant donné pouvoir:</b> Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT, Monsieur Segundo COFRECES ayant donné pouvoir à Monsieur Franck QUINTON, Madame Michèle GROSSET ayant donné pouvoir à Madame Sylvie PENOT, Madame Emilie PETIT ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF, Monsieur Gérard COQUELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET.</p> <p><b>Était absente excusée :</b> Madame Charlotte DOS SANTOS</p> <p>Madame Emmanuelle BERCIS a été élue secrétaire de séance.</p>

## ORDRE DU JOUR

2021/5.3/47	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2021/5.5/48	Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021
2021/5.4/49	Compte rendu des décisions
2021/7.1/50	Tarifs cantine garderie étude 2021-2022
2021/8.7/51	Participation communale pour les transports
2021/7.1/52	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de St Pierre lès N.
2021/7.1/53	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Souppes s/ Loing
2021/7.1/54	Participation aux fournitures scolaires pour les familles extérieures
2021/7.1/55	Fixation des frais de participation des communes extérieures aux charges scolaires 2021-2022
2021/7.1/56	SDESM - taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)
2021/7.5/57	Subvention exceptionnelle à l'Arche de Véra
/	Remerciements
/	Informations
/	Questions diverses

### **2021/5.3/47 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs**

Le Conseil,

DESIGNE Emmanuelle BERCIS en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

- Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT,
- Monsieur Segundo COFRECES ayant donné pouvoir à Monsieur Franck QUINTON,
- Madame Michèle GROSSET ayant donné pouvoir à Madame Sylvie PENOT,
- Madame Emilie PETIT ayant donné pouvoir à Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF,
- Monsieur Gérard COQUELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET.

### **2021/5.5/48 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 17 mai 2021

### **2021/5.4/49 Compte rendu des décisions**

Le Maire,

Informe le Conseil,

**D/2021/1.6/41 Décision portant attribution de la maîtrise d'œuvre pour extension de la cantine scolaire**

ATTRIBUE la maîtrise d'œuvre pour extension de la cantine scolaire à la société ARMONI ARCHITECTURE située 4 rue Mirabeau - 77140 NEMOURS qui estime le projet à un montant de 106

420,00 euros HT travaux, honoraires et étude inclus

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

D/2021/7.5/46 Décision portant sur une demande subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL)

ACCEPTTE de réaliser le projet de rénovation de l'éclairage public, pour un montant prévisionnel de 94 137,34 euros HT,

AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de DSIL et la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée.

DIT que les crédits correspondants au projet sont inscrits au budget communal 2021

**2021/7.1/50 Tarifs cantine garderie étude 2021-2022**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

*Article 1*

FIXE les tarifs de la garderie, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

ANNEE	GARDERIE/JOUR		GARDERIE/MOIS		CANTINE				ETUDE SURVEILLEE
	Matin ou soir	Matin & soir	Matin ou soir	Matin & soir	SENIORS	ADULTES	EXTERIEURS	SCOLAIRE BSL	
2021/2022	1.40	2.40	18.50	31.60	4.80	4.45	4.10	3.55	2.00

*Article 2*

RAPPELLE que le forfait mensuel de la garderie s'évalue à partir de la consommation réelle des familles et est applicable à partir du 14ème jour de fréquentation.

**2021/8.7/51 Participation communale pour les transports**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention Tiers Payant proposée par GIE Comutitres agence Imagine'R

DECIDE une prise en charge financière partielle à hauteur de 50% sur les demandes de carte « Scol'R », remboursables par mandat administratif après paiement au département par les familles

DECIDE une prise en charge financière partielle à hauteur de 50% sur les demandes de carte « Imagine'R » (contrat cadre de type 4) pour collégiens, lycéens (Tiers payant Imagine R) et étudiants (remboursable aux familles)

**2021/7.1/52 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de St Pierre lès N.**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneaux sur Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de St Pierre lès Nemours pour l'année 2021-2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2021/7.1/53 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Souppes s/ Loing**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneaux sur Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de Souppes sur Loing pour l'année 2021-2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2021/7.1/54 Participation aux fournitures scolaires pour les familles extérieures**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ALLOUE un montant de 53 euros par élève aux écoles « Les gamins verriers » et « Paul Lopez » au titre de la participation communale aux fournitures scolaires

Article 2

FIXE la contribution des familles domiciliées dans une commune extérieure (hors Fay lès Nemours) pour un montant de 56.10 euros par élève.

Article 3

DIT que cette somme sera recouvrée par le Trésorier Principal au vu de l'état nominatif édité par la commune de Bagneaux sur Loing

**2021/7.1/55 Fixation des frais de participation des communes extérieures aux charges scolaires 2021-2022**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les frais de participation aux charges scolaires pour toute commune extérieure pour l'année 2021-2022 à :

- 1 238 € par enfant scolarisé à l'école maternelle
- 582 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire

**2021/7.1/56 SDESM - taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE qu'à compter du 1er janvier 2022, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) sera perçue par le SDESM

**2021/7.5/57 Subvention exceptionnelle à l'Arche de Vera**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de cinq cent euros à l'association l'Arche de Vera

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h30.



Le Maire,  
Claude JAMET